



**Convention d'utilisation  
de la salle répétition de musique  
de la rue Tourville**

**Année Scolaire 2009 - 2010**

**Entre :**

- L'Office de la Jeunesse du Canton de Coutances, représenté par son directeur Monsieur Vincent GALLAIS
- L'Ecole de musique, représentée par Monsieur Philippe ARNAUD
- L'association « Chauffer dans la Noirceur », représentée par son président Monsieur Laurent MORICE
- Le groupe de musique : .....

composé de :

- Nom – prénom : .....

- Date de naissance : .....

- Adresse : .....

- Tél : ..... Courriel : .....

- Nom – prénom : .....

- Date de naissance : .....

- Adresse : .....

- Tél : ..... Courriel : .....

- Nom – prénom : .....

- Date de naissance : .....

- Adresse : .....

- Tél : ..... Courriel : .....

- Nom – prénom : .....

- Date de naissance : .....

- Adresse : .....

- Tél : ..... Courriel : .....

- Nom – prénom : .....  
- Date de naissance : .....  
- Adresse : .....  
- Tél : ..... Courriel : .....

- Nom – prénom : .....  
- Date de naissance : .....  
- Adresse : .....  
- Tél : ..... Courriel : .....

- Nom – prénom : .....  
- Date de naissance : .....  
- Adresse : .....  
- Tél : ..... Courriel : .....

- Nom – prénom : .....  
- Date de naissance : .....  
- Adresse : .....  
- Tél : ..... Courriel : .....

Tous les membres du groupe se déclarent solidaires de cette convention et désignent M.....pour les représenter.

Si tous les membres du groupe sont mineurs, un adulte se porte « caution » du groupe, pour les représenter :

Nom – Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

**Objectifs :**

La mise à disposition d'une salle de répétition a pour but de permettre aux jeunes groupes de musique amateurs, de se développer sur le canton de Coutances : conseil, soutien technique (voire financier), proposition de concert.... Cet accompagnement est assuré par un responsable de l'association «Chauffer dans la Noirceur », dénommé « l'accompagnateur ».

**Conditions d'utilisation :**

1) Eligibilité du groupe à l'utilisation de la salle de répétition

- Moyenne d'âge du groupe inférieure à 25 ans
- Au moins un des membres du groupe réside en permanence sur le canton de Coutances

→ Le groupe de musique est «amateur» (ex : pas de contrat ou d'enregistrement professionnels)

Le comité d'organisation de l'Office de la Jeunesse, s'accorde le droit d'accepter tout groupe de musique qui ne remplirait pas les conditions requises.

## 2) Règles de fonctionnement :

Elles sont à respecter impérativement sous peine de dénonciation sans préavis de la présente convention et des engagements pris par l'un ou l'autre des signataires.

### a. Respect du matériel et des locaux mis à la disposition du groupe.

Liste du matériel :

- 2 micros SHURE BETA 52
- 3 micros SM 58
- 3 câbles XLR/XLR 9 m KI-AUDIO
- 3 pieds / pinces micros
- 2 micros SHURE INSTRUMENT STATIQUE OVER HEAD
- 1 micro SHURE CAPSULE 1" CARDOIDE (chant)
- 3 micros SHURE INSTRUMENT + fixation percu
- 1 micro SHURE INSTRUMENT STATIQUE SUR FLEXIBLE
- 9 câbles SAMSON TOURTEK XLR/XLR 9m
- 1 interface audio ALESIS FIREWIRE 26 ENTREES (8 XLR)
- 1 interface audio ALESIS MULTIMIX 16 USB
- 2 enceintes monitoring STUDIO ACTIVE
- 2 casques monitoring SENNHEISER HD25 SPII FERME
- 6 pieds de micros K&M PERCHE TELESCOPIC
- 1 clavier arrangeur KORG 61 touches
- 1 batterie complète (sauf cymbale) PEARL EXPORT EXR
- 1 siège BASIX
- 1 ampli basse 350 W HARTKE HCV3500
- 1 ampli guitare 100 W MARSHALL AVT275
- 1 ampli guitare VOX AD100VT 100 W
- 2 enceintes BOSE + 2 pieds +
- 2 câbles NEUTRIK speakon pour satellites 7,5 m
- 1 console 8 pistes

Toute disparition de matériel ou toute dégradation volontaire fera l'objet d'une facturation au nom du groupe ou de la personne responsable.

Il est interdit d'utiliser d'autre matériel de musique entreposé dans la salle, de se restaurer ou de faire entrer des personnes extérieures au groupe de musique.

b. Réservation de la salle : Toute occupation de la salle doit être sollicitée une semaine à l'avance auprès de l'accompagnateur (Tél : 02.33.07.91.91 ou 06.32.17.68.27) qui établit un planning hebdomadaire en fonction des disponibilités proposées par l'Ecole de Musique et en informe les responsables de l'Office de la Jeunesse et de l'Ecole de Musique.

c. Engagement du groupe à répondre dans la mesure du possible aux sollicitations de l'Office de la Jeunesse pour participer à la vie culturelle coutançaise à travers diverses manifestations : Fête de la Musique, Tremplin Musical, Soirée Disco, Soirée Inter lycéens...

- d. Promotion des partenaires : Le groupe s'engage à mentionner dans sa communication externe (articles de presse, affiches, documents écrits ou informatiques...) le nom des partenaires tout durant l'utilisation de la salle de répétition :
- Communauté de Communes du Canton de Coutances
  - Office de la Jeunesse
  - Ecole de Musique
  - Chauffer dans la Noirceur
- e. Participation financière : pour utiliser la salle de répétition de musique il est nécessaire de s'acquitter au préalable d'une participation financière selon le tarif suivant :

- coût à la séance : 1€/heure/musicien
- carte d'abonnement : 0,50€/heure/musicien

Le règlement est à effectuer avant toute utilisation de la salle, uniquement à l'Office de la Jeunesse, qui délivrera ticket individuel ou carte d'abonnement pour le groupe de musique.

Toute demande particulière et tout litige concernant la présente convention sont à adresser à l'Office de la Jeunesse, en charge de la partie administrative de cette opération (Mairie de Coutances. Tél : 02.33.76.55.77. Courriel : [jeunesse@ville-coutances.fr](mailto:jeunesse@ville-coutances.fr))

Fait à .....le .....

**L'Office  
de la Jeunesse**

**L'Ecole de  
Musique**

**Chauffer dans la  
Noirceur**

**Le Groupe**